

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

-----  
Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme  
-----

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°023/2019

## Objet : Travaux de voirie : le Poirier et les Godinières

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,  
Considérant que des travaux de reprofilage de chaussée en enrobés et enduit bicouche doivent être réalisés aux lieux-dits du Poirier et des Godinières à Sargé sur Braye par l'entreprise PIGEON,  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter tout accident aux passants,

### ARRÊTE

**Article 1** : La circulation sera perturbée aux lieux-dits :

- Le Poirier
  - o Chemin rural 37
  - o Chemin rural de Sargé sur Braye à Montoire sur le Loir
- Les Godinières
  - o Chemin rural allant du chemin rural 19 à la voie communale 7

en raison des travaux à compter du 9 mai 2019 et ce pendant la durée du chantier.

**Article 2** : La circulation sera interdite ou alternée par panneaux B15 / C18 ou feux tricolores selon les besoins et la durée du chantier.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**Article 4** : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise PIGEON.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 30 avril 2019

Le Maire,

Jean LÉGER

